

# Marche festive sur 3 notes

## Convention pour les Structures affiliées à la CMF Hauts-de-France

Entre

### **La Confédération Musicale de France des Hauts-de-France**

Siège social : CMF Hauts de France, 12 rue du moulin, 62128 Croisilles

Représentée par son Président Bruno DRINKEBIER

### **Et l'association, l'école de musique, l'Harmonie :**

Siège social :

Représentée par :

adresse email :

Il est défini ce qui suit

## Mise en œuvre

Dans le cadre des Olympiades Culturelles, la Confédération Musicale de France des Hauts de France a passé commande à Samuel TERNOY. D'une durée de 5 minutes, cette pièce, « Marche festive sur 3 notes » est proposée à toutes les structures adhérentes et pourra être interprétée sur le territoire des Hauts-de-France, en amont et pendant les JO 2024 (de façon statique ou déambulatoire)

Message de Samuel TERNOY, à l'intention du chef d'orchestre :

Il est possible d'associer de jeunes instrumentistes « ad libitum »

*« Les interventions des musiciens ne jouant que ce petit motif sont écrites sur une portée supplémentaire optionnelle intitulée « trois notes », en haut du conducteur, en plus de la nomenclature habituelle. Cette partie peut donc concerner librement quantité d'instruments supplémentaire : des flûtes, hautbois, violons, trompettes, accordéons, kazoos... »*

*Seul le thème principal (répété de nombreuses fois) figure sur cette portée, ainsi qu'un petit motif terminal. Quelques répétitions suffiront pour mémoriser les moments où il faut intervenir. »*

Pour pouvoir recevoir le conducteur, les partitions en format numérique et le fichier audio, il est demandé aux responsables des structures adhérentes à la Confédération Musicale de France des Hauts de France, de signer cette convention et de l'envoyer à [cmfhautsdefrance@gmail.com](mailto:cmfhautsdefrance@gmail.com)

En signant cette convention, les responsables des structures s'engagent à :

- Interpréter cette pièce sur le territoire des Hauts-de-France lors des concerts.
- Ne pas diffuser les partitions à d'autres structures (il est indispensable que tous fassent la demande à la CMF des Hauts de France afin d'obtenir les partitions)
- Effectuer une déclaration à la SACEM lors de l'interprétation de cette pièce en concert
- Mentionner lors des restitutions que c'est un don de la CMF des Hauts de France.

Fait à

le

Pour la CMF des Hauts de France,  
Bruno DRINKEBIER

Pour l'association adhérente,